ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Nathalie OZIOL
Députée de l'Hérault - 2e circonscription
Membre de la Commission Affaires Etrangères

Montpellier, le 28 octobre 2026

Objet: Interpellation sur les violences commises par des groupes d'extrême droite lors de la journée de mobilisation du 24 octobre 2026 à Montpellier

Madame la Préfète,

Les images diffusées à la suite des mobilisations du samedi 24 octobre 2026 à Montpellier soulèvent des questions d'une gravité exceptionnelle et appellent une réaction immédiate des autorités de l'État.

Une première vidéo largement relayée sur les réseaux sociaux m'interpelle particulièrement. On y voit des individus présentés comme appartenant à des groupes d'extrême droite frapper un homme au sol. Quelques instants plus tard, on voit des policiers traîner ce même manifestant au sol avant de procéder à son interpellation, tandis que ses agresseurs présumés ne semblent pas faire l'objet d'une intervention comparable. Ces hommes avaient le visage dissimulé. L'article 222-3 du Code pénal dispose que les violences commises « par une personne dissimulant volontairement en tout ou partie son visage afin de ne pas être identifiée » sont punies d'une peine de trois ans de réclusion et de 45 000 euros d'amende. Ces faits se sont déroulés à proximité de l'Office de tourisme.

Une seconde vidéo montre, cette fois-ci au niveau de la rue de la Loge, à l'entrée de la place de la Comédie, plusieurs hommes en tenues dites civiles, ne semblant appartenir à aucun corps de police et qui paraissent pourtant être intégrés au dispositif de maintien de l'ordre.

Si ces faits sont confirmés, ils révèlent une situation particulièrement grave: des individus se revendiquant de groupes militants néonazis et adoptant des comportements violents semblent protégés par les forces de l'ordre. **Je refuse qu'une telle situation puisse être banalisée.** L'État ne peut prétendre garantir l'ordre public tout en laissant planer un doute aussi sérieux sur l'impartialité de son intervention.

Face à de telles violences, les pouvoirs publics ont une responsabilité particulière: protéger celles et ceux qui exercent leur droit de manifester contre les tentatives d'intimidation et les agressions. Je n'accepterai pas que s'installe le sentiment que certains groupes violents d'extrême droite pourraient agir en toute impunité tandis que leurs victimes font l'objet de mesures coercitives.

Ces images ne peuvent être balayées d'un revers de main. Elles imposent des explications et des actes. La confiance dans les institutions ne peut reposer sur des déclarations de principe: elle exige la transparence, l'établissement des responsabilités et des réponses concrètes lorsque le déroulement d'une intervention policière soulève de telles interrogations.

Je vous demande donc de m'indiquer et de rendre publics:

- les consignes données aux forces de l'ordre avant et pendant cette manifestation;
- les circonstances précises ayant conduit à l'interpellation du manifestant visible sur cette vidéo;
- les mesures prises pour identifier et interpeller les individus apparaissant en train de frapper des manifestants;
- les dispositions prises pour assurer la conservation immédiate de l'ensemble des images de vidéoprotection et de tout autre enregistrement utile;
- les suites administratives et judiciaires engagées à la suite de ces événements.

Je demande également qu'une enquête indépendante fasse toute la lumière sur ces faits et que d'éventuels manquements soient établis sans complaisance. **Il ne saurait être question de protéger les institutions de toute remise en cause au détriment de la recherche de la vérité.**

La République a le devoir de protéger celles et ceux qui exercent leur droit fondamental à manifester. Elle doit combattre toutes les violences avec la même détermination et garantir que nul ne bénéficie d'une quelconque indulgence en raison de ses opinions ou de ses appartenances politiques.

J'attends de votre part une réponse rapide, précise et circonstanciée. Les habitantes et habitants de Montpellier sont en droit d'exiger que la lumière soit faite sur ces événements et que les principes d'impartialité et d'égalité devant la loi soient pleinement respectés.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération républicaine.

Nathalie Oziol
Députée de l'Hérault

Chantal Mauchet - Préfète de l'Hérault
Préfecture de l'Hérault
34 Pl. Martyrs de la Résistance
34000 Montpellier